

Conditions générales du forfait de connectivité de Volvo CE

1. Contexte

1.1 Les conditions générales suivantes (les « **Conditions** ») régissent la relation entre vous (le « **Client** », « **vous** » ou « **votre** ») et Volvo Construction Equipment AB, numéro d'enregistrement de la société 556021-9338, à 631 85 Eskilstuna, Suède (« **Volvo CE** », « **nous** », « **nous** » ou « **notre** »), en relation avec le Forfait de connectivité de Volvo CE (tel que défini ci-dessous).

1.2 Dans ces Conditions :

Forfait de connectivité	Désigne l'ensemble des services et fonctionnalités liés à la connectivité offerts avec les Machines Volvo CE, tels qu'ils peuvent être détaillés dans les spécifications de service applicables ou les bons de commande faisant référence aux présentes Conditions.
Connectivité des machines	Désigne la capacité de communication des Machines utilisant son système télématique pour permettre des transmissions de données bidirectionnelles.
Services de base	Désigne l'ensemble occasionnel de services numériques Volvo CE proposés dans le cadre du Forfait de connectivité.
Mises à jour logicielles OTA	Désigne la fonctionnalité grâce à laquelle le logiciel de la Machine peut être mis à jour sans fil (par liaison radio, OTA) à l'aide de la Connectivité de la machine.
Machine	Désigne tout équipement de construction fabriqué, distribué, fourni ou commercialisé par Volvo CE.
Concessionnaire Volvo CE	Désigne tout concessionnaire Volvo CE agréé.

2. Forfait de connectivité

2.1 Le Forfait de connectivité est inclus dans l'offre Machine et est complémentaire à l'achat, à la location ou au crédit-bail de la Machine. Cependant, l'accès aux services et fonctionnalités inclus dans le Forfait de connectivité est fourni sous condition d'acceptation des présentes Conditions.

2.2 En acceptant ces Conditions, vous acceptez que ces Conditions s'appliquent à toutes vos Machines actuelles et futures qui utilisent les services et fonctionnalités inclus dans le Forfait de connectivité. Vous pouvez également accepter ces Conditions au nom de vos affiliés, auquel cas ces affiliés seront liés par ces Conditions comme s'ils les avaient acceptés en leur propre nom.

2.3 Vous déclarez et garantisiez que toute personne acceptant ces Conditions en votre nom les a comprises et dispose du droit, de l'autorité et des autorisations nécessaires pour les accepter en votre nom.

2.4 Les services et fonctionnalités inclus dans le Forfait de connectivité sont fournis à chaque Machine individuelle sans frais supplémentaires pendant une période initiale, à compter de la date de livraison finale de la Machine, telle qu'enregistrée par le concessionnaire Volvo CE concerné (« **Période initiale** »). Si vous vendez une Machine avant l'expiration de la Période initiale, le temps restant de la Période initiale sera transféré au nouveau propriétaire. Après l'expiration de la Période initiale, la fourniture du Forfait de connectivité peut être prolongée davantage, sous réserve de conditions légales et de frais de service distincts.

2.5 La Période initiale sera de trois (3) ans pour les types de Machines suivants : compacteurs, finisseurs, chargeuses sur pneus compactes et excavatrices compactes, et dix (10) ans pour tous les autres types de Machines. De plus amples informations sur les types de Machines Volvo CE sont disponibles sur la [page Web de la gamme de produits Volvo CE](#).

2.6 Si tout ou partie des services et/ou fonctionnalités inclus dans le Forfait de connectivité vous ont déjà été fournis dans le cadre d'un accord distinct avec un concessionnaire Volvo CE dans lequel Volvo CE était un tiers bénéficiaire, les présentes Conditions remplaceront et annuleront tout accord de ce type en ce qui concerne les droits et/ou obligations de Volvo CE.

2.7 Sans préjudice de la Section 2.6, les présentes Conditions n'affectent ni ne réglementent de quelque manière que ce soit les autres services fournis par Volvo CE que vous avez achetés ou auxquels vous êtes abonné séparément (par exemple, via la Place de marché des services de Volvo CE). Même si la disponibilité de ces autres services dépend de l'accès complet à la Connectivité des machines et/ou au Forfait de connectivité, ces autres services resteront uniquement soumis à leurs propres conditions de service respectives.

2.8 Nous pouvons mettre à jour ces Conditions à tout moment. Les versions mises à jour de ces Conditions seront publiées sur notre [site Web](#) et/ou sur d'autres interfaces clients, telles que Volvo Connect. Votre utilisation continue du Forfait de connectivité après trente (30) jours à compter de la date de publication de la version mise à jour de ces Conditions sera considérée comme votre acceptation des Conditions mises à jour.

3. Connectivité des machines

3.1 La Connectivité des machines est fournie à l'aide des systèmes et capteurs installés ou montés sur les Machines qui collectent, stockent et transmettent des données (ensemble les « **Systèmes d'information** »). Vous acceptez de ne pas interférer de quelque manière que ce soit avec le fonctionnement des Systèmes d'information.

3.2 Nous ferons de notre mieux pour mettre et maintenir la connectivité des machines à votre disposition sans interruption. Cependant, nous ne garantissons pas une disponibilité ininterrompue de la Connectivité des machines. Nous nous attendons à ce que les temps d'arrêt planifiés soient peu fréquents, mais nous nous efforcerons de vous informer à l'avance si nous pensons qu'ils peuvent entraîner des inconvénients commerciaux critiques et importants pour vous.

3.3 La disponibilité de la Connectivité des machines dépend de la disponibilité du réseau et de la couverture satellite et peut être affectée par des barrières locales (par exemple, ponts, bâtiments, etc.), les conditions atmosphériques ou topographiques, des limitations techniques (par exemple, les périphériques matériels utilisés) et des restrictions légales. Vous reconnaissez et acceptez que nous n'assumerons aucune responsabilité pour toute erreur, interruption ou accès restreint à la Connectivité des machines (ou à d'autres services qui en dépendent) en raison de l'un des facteurs susmentionnés.

3.4 Vous comprenez et acceptez que vous n'avez aucune relation contractuelle avec l'opérateur sous-jacent des services de données mobiles et sans fil utilisés pour la Connectivité des machines, et que vous n'êtes pas un tiers bénéficiaire de tout accord entre nous ou toute autre société du Volvo Group et l'opérateur sous-jacent.

3.5 Dans toute la mesure permise par la loi, nous déclinons toute garantie quant à la disponibilité et à la sécurité de l'infrastructure de télécommunication du réseau mobile et sans fil sous-jacente utilisée pour la transmission de données et d'informations. Si une telle infrastructure est ultérieurement modifiée, mise à jour, remplacée, interrompue ou rendue obsolète ou indisponible de telle sorte que les Systèmes d'information ne peuvent plus fonctionner, les présentes Conditions ne donnent pas le droit de faire remplacer ni mettre à niveau le matériel du Système d'information par Volvo CE. Si vous choisissez de ne pas remplacer ou mettre à niveau ledit matériel, Volvo CE sera libéré de son obligation de fournir la Connectivité des machines pour le reste de la Période initiale.

4. Services de base

4.1 Volvo CE peut de temps à autre inclure des Services de base supplémentaires dans le cadre du Forfait de connectivité. Ces Services de base seront fournis gratuitement et en plus de la prestation des autres services et fonctionnalités proposés avec le Forfait de connectivité. Des informations sur la gamme des Services de base disponibles de temps à autre incluses avec votre version du Forfait de connectivité sont disponibles sur demande et peuvent autrement vous être communiquées dans le cadre de votre commande de Machine.

4.2 Les Services de base sont soumis aux conditions générales de Volvo CE pour les services numériques, disponibles sur le [site Web](#) de Volvo CE. En acceptant ces Conditions, vous reconnaissez et acceptez que les présentes conditions générales pour les services numériques s'appliquent à ces Services de base.

5. Mises à jour logicielles OTA

Certaines Machines Volvo CE sont équipées de capacités de mise à jour logicielle OTA qui permettent le téléchargement et l'installation sans fil de mises à jour logicielles sur votre Machine et vos services. Lorsque vous utilisez des mises à jour logicielles OTA, vous acceptez et reconnaissez que :

- (a) la Machine ne doit pas être utilisée pendant le processus de mise à jour logicielle,
- (b) les tentatives d'interruption du processus de mise à jour peuvent endommager les composants électriques de la Machine,
- (c) les systèmes de la Machine peuvent être désactivés lors de la mise à jour logicielle,

- (d) vous êtes entièrement responsable de vous assurer que toutes les conditions externes de la Machine avant la mise à jour logicielle sont conformes aux instructions données,
- (e) vous êtes responsable de nous contacter si le service de mise à jour logicielle OTA vous y invite,
- (f) vous devez vous conformer à toute information ou instruction supplémentaire fournie par Volvo CE concernant l'utilisation appropriée et sûre des services logiciels OTA.

6. Données de la machine

6.1 En utilisant les services et fonctionnalités inclus dans le Forfait de connectivité, les Systèmes d'information collecteront des données sur la Machine. Ces données sont utilisées pour développer, fournir et améliorer les produits et services Volvo CE. Les conditions générales en vertu desquelles ces données sont consultées, utilisées et partagées, y compris en ce qui concerne le respect de la protection des données et le traitement des données personnelles, sont fournies dans leur intégralité dans l'[Accord de gestion des données de Volvo Group](#) (« DMA »). Toute référence faite à un « véhicule » s'applique également aux Machines. De plus, les avis de confidentialité pertinents sont disponibles sur notre [site Web](#).

6.2 Outre ce qui précède, tous les droits relatifs à l'accès, à l'utilisation et au partage des données accordés à Volvo CE s'appliqueront également aux concessionnaires Volvo CE dans la mesure où ces données sont nécessaires à la fourniture des services du concessionnaire et/ou aux activités internes et autres objectifs professionnels raisonnables du concessionnaire.

7. Résiliation

7.1 Les présentes Conditions resteront pleinement en vigueur à compter de leur date d'acceptation jusqu'à l'expiration de la Période initiale, à moins qu'elles ne soient résiliées conformément à la présente Section 7.

7.2 Une partie peut résilier les présentes Conditions en donnant à l'autre partie un préavis d'au moins trente (30) jours à cet effet. À la résiliation des présentes Conditions, vos Machines concernées peuvent être sujettes à une désactivation sous réserve des procédures et restrictions décrites dans la Section 7 du DMA.

7.3 Nous pouvons résilier les présentes Conditions avec effet immédiat si vous contrevenez de façon importante aux Conditions ou si vous êtes dans une situation d'insolvabilité, de faillite, si vous avez un arrangement avec vos créanciers ou tout autre arrangement ou situation ayant un effet similaire, ou si pour toute autre raison juridique, commerciale ou technique, la prestation continue du Forfait de connectivité aurait un effet négatif sur nous. Nous pouvons également, suite à un préavis raisonnable, résilier les présentes Conditions si nous choisissons d'interrompre la prestation du Forfait de connectivité en tant que service Volvo CE.

8. Limitation de responsabilité

8.1 Ni Volvo CE ni vous-même ne serez responsables envers l'autre de toute perte ou dommage de quelque nature que ce soit causé par la violation par l'autre de ses obligations en vertu des présentes Conditions ou de la loi applicable. De plus, aucune des parties ne sera responsable envers l'autre de toute perte de profits ou de revenus, de perte d'activité ou de perte ou d'inexactitude des données, ou de tout dommage indirect, accidentel, spécial, exemplaire, punitif ou consécutif.

8.2 Volvo CE ne sera pas responsable (i) de toute perte ou dommage causé par une panne ou une indisponibilité des Systèmes de communication publics dont la fourniture du Forfait de connectivité peut dépendre, ni (ii) de toute perte ou de dommages subis par les marchandises ou autres biens transportés, stockés, déplacés ou utilisés par une Machine.

9. Droits de propriété intellectuelle

9.1 Sous réserve du respect des présentes Conditions, nous vous accordons par la présente une licence limitée non exclusive, non transférable et ne pouvant faire l'objet d'une sous-licence (pouvant toutefois être concédée à vos sociétés affiliées) pour accéder au Forfait de connectivité et l'utiliser, à des fins commerciales internes uniquement. Nous et nos concédants de licence conservons tous les droits, titres et intérêts sur tous les droits de propriété intellectuelle contenus dans le Forfait de connectivité.

9.2 Vous devez informer Volvo CE par écrit dans les meilleurs délais de toute allégation, réclamation, menace ou action en justice d'un tiers affirmant que l'utilisation du Forfait de connectivité constitue une violation des droits de propriété intellectuelle détenus par ce tiers (« Plainte d'un tiers »). Volvo CE vous informera dès réception de la Plainte d'un tiers, dans la mesure où cette Plainte de tiers aura été vérifiée, à la seule discrétion de Volvo CE, comme étant valide et pas sans fondement.

9.3 Chaque partie doit indemniser et dégager l'autre partie de toute responsabilité contre toutes les responsabilités découlant de toute Plainte d'un tiers, à condition que cette Plainte d'un tiers ne soit pas le résultat de l'utilisation par la partie indemnisée des droits de propriété intellectuelle de la partie indemnissante d'une manière qui n'est pas autorisée en vertu des présentes Conditions, ou qui autrement illégale en vertu de la loi applicable. La partie indemnistrice aura le droit d'assumer la charge et la direction de la défense et/ou du règlement de toute Plainte d'un tiers.

10. Exporter

10.1 Vous devez vous conformer à toutes les lois applicables en matière de contrôle des exportations, de sanctions et d'antiboycott, ainsi qu'à tous les actes juridiques, décisions et autorisations connexes imposés par les Nations Unies, l'Union européenne, le Royaume-Uni et les États-Unis (« **Lois sur le contrôle du commerce** »). De plus, vos actions ne doivent en aucun cas faire en sorte que Volvo CE soit en violation ou exposé à des conséquences néfastes en vertu de ces lois.

10.2 Vous déclarez et garanzissez que ni vous ni aucun de vos affiliés, administrateurs, dirigeants ou agents n'êtes (1) organisés en vertu des lois d'une juridiction soumise à des sanctions complètes en vertu des Lois sur le contrôle du commerce (« **Pays sanctionné** »), ou (2) désigné pour des sanctions ou des restrictions de contrôle des exportations en vertu des Lois sur le contrôle du commerce (« **Partie non autorisée** »).

10.3 Vous ne devez pas mettre à disposition, sous quelque forme que ce soit, des Services numériques Volvo CE, des logiciels, des technologies ou des données associés sans posséder toutes les licences et autorisations gouvernementales requises. En outre, les éléments susmentionnés ne doivent pas être mis à la disposition d'une Partie non autorisée ou d'un Pays sanctionné pour une utilisation finale militaire ou autrement restreinte, ou pour un utilisateur final non autorisé, en vertu des Lois sur le contrôle commercial, sauf autorisation de Volvo CE. De plus, vous ne devez pas impliquer des Parties non autorisées ou des Pays sanctionnés dans des transactions liées aux produits ou services du Volvo Group.

10.4 Si (i) vous ne respectez pas cette Section 10 ; (ii) vous devenez une Partie non autorisée ; ou (iii) l'exécution des obligations en vertu des présentes Conditions enfreint les Lois sur le contrôle commercial ou expose Volvo CE à des conséquences néfastes en vertu de ces lois, Volvo CE peut, sans aucune responsabilité, à sa seule discrétion, suspendre l'exécution des présentes Conditions ou résilier les présentes Conditions, avec effet immédiat.

11. Divers

11.1 Loi applicable. Ces conditions seront régies et interprétées conformément aux lois suédoises, à l'exclusion de ses principes de conflit de lois prévoyant l'application des lois de toute autre juridiction.

11.2 Force majeure. Si et dans la mesure où l'exécution par l'une des parties de ses obligations en vertu des présentes Conditions est entravée ou rendue déraisonnablement onéreuse par des circonstances indépendantes de sa volonté raisonnable, y compris, mais sans s'y limiter, les conflits de travail généraux, la guerre, les catastrophes naturelles, les pandémies, les modifications apportées aux réglementations émises par les autorités gouvernementales, etc., cette partie sera dégagée de toute responsabilité en dommages-intérêts pour retard dans l'exécution ou manquement à l'exécution de ces obligations. La partie souhaitant réclamer réparation en raison d'une circonstance telle que mentionnée dans les présentes doit, dans les meilleurs délais, en informer l'autre partie par écrit. Si un tel avis n'est pas fourni dans un délai injustifié, le droit de se prévaloir de cette circonstance est perdu. Si l'exécution est matériellement empêchée pendant plus d'un (1) mois en raison de l'une de ces circonstances, la partie non affectée par un cas de force majeure aura le droit de résilier immédiatement les présentes Conditions par notification écrite.

11.3 Survie. Les dispositions qui, en raison de leur nature, sont destinées à survivre à la résiliation des présentes Conditions survivront à la résiliation quelle que soit la cause de cette dernière, en particulier les droits accordés à Volvo CE et aux concessionnaires Volvo CE dans la Section 6.

11.4 Rupture. Si une disposition des présentes Conditions est jugée invalide ou inapplicable, le reste de cette disposition et toutes les autres dispositions resteront valides et applicables dans toute la mesure permise par la loi applicable.

11.5 Renonciation. Sauf indication contraire dans les présentes Conditions, le défaut de l'une ou l'autre des parties de faire appliquer à tout moment et pendant une période quelconque une ou plusieurs dispositions ne constitue pas une renonciation à ces dispositions ou du droit de cette partie à tout moment après leur exécution.

11.6 Transfert et affectations. Vous ne pouvez pas céder ou déléguer tout ou partie de vos droits et obligations en vertu des présentes Conditions sans notre consentement écrit préalable. Nous aurons le droit de transférer nos droits ou obligations aux termes des présentes à toute société du Volvo Group.

11.7 Intégralité de l'accord. Les présentes Conditions constituent l'intégralité de l'accord entre les parties et remplacent tous les accords, propositions ou représentations antérieurs et contemporains, écrits ou oraux, concernant son objet.

12. Résolution des litiges

12.1 Tout litige découlant de, en relation avec ou autrement lié aux présentes Conditions sera définitivement réglé par arbitrage administré par l'Institut d'arbitrage de la Chambre de commerce de Stockholm. Les règles d'arbitrage accéléré de l'Institut d'arbitrage de la Chambre de commerce de Stockholm s'appliquent, sauf décision contraire de l'institut. Dans ce dernier cas, l'institut décidera également si le tribunal d'arbitrage sera composé d'un ou de trois arbitres. Tous les arbitres seront nommés par l'institut. Le siège de l'arbitrage sera Göteborg, en Suède. La langue de l'arbitrage sera le suédois (sauf accord contraire des parties en litige).

12.2 Toutes les procédures d'arbitrage menées conformément à la Section 12.1, toutes les informations divulguées et tous les documents soumis ou émis par ou au nom de l'une des parties au différend ou des arbitres dans une telle procédure, ainsi que toutes les décisions et sentences rendues ou déclarées au cours d'une telle procédure, resteront strictement confidentielles et ne pourront être utilisées à d'autres fins que la présente procédure ou l'exécution d'une telle décision ou sentence ni être divulguées à un tiers sans le consentement écrit préalable de la partie à laquelle les informations se rapportent, ou en ce qui concerne une décision ou une sentence, le consentement écrit préalable de toutes les autres parties en litige.